

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

### COMPTE RENDU DETAILLE

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU, Maire.

**Etaient présents :** Mohamed AIT IGHIL, Delphine AMELOT, Jean-Louis BATAILLE, Florence BENOIST, Pierre BRETEAU, Ludovic BRETEL, Myriam DELAUNAY, Laurène DELISLE, Éric du MOTTAY, Marie-Paule FOURNIER, Maxime GALLIER, Catherine GICQUEL, Maïté GILBERT COTIN, Jacques GREIVELDINGER, Jean-Yves GUYOT, Huguette LE GALL, Valérie LEVACHER, Nathalie PASQUET, Laëtitia REMOISSENET, Sandra-TALMON LE BOURHIS, Liliane VINET.

**Absents excusés :** Christian BIGOT (Mandataire Ludovic BRETEL), Yves BIGOT (Mandataire Catherine GICQUEL), Marie-France CHEVALIER (Mandataire Laëtitia REMOISSENET), Philippe CHUBERRE (Mandataire Myriam DELAUNAY), Nathalie LE GRAET GALLON (Mandataire Mohamed AIT IGHIL), Alain LEHAGRE, (Mandataire Florence BENOIST), Jean-Christophe MELEARD (Mandataire Éric du MOTTAY), Marc PIERSON (Mandataire Nathalie PASQUET).

Maïté GILBERT COTIN a été nommée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal et ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

**VOTE : UNANIMITE**

### RAPPEL DES ARRETES DU MAIRE PRIS EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Le CONSEIL PREND ACTE**

### N° 017/034 VIE DE L'ASSEMBLEE - DEMISSION D'UN ADJOINT ET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Contexte / Rappel :

Mme Valérie LEVACHER, conseillère municipale et Adjointe au Maire, m'a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'Adjointe, tout en conservant sa fonction de Conseillère Municipale. S'agissant de la démission d'un Adjoint au Maire, la démission doit être acceptée par M. Le Préfet. Ce dernier a accepté cette démission par lettre recommandée en date du 08 juin 2017.

Suite à cette démission, différentes dispositions sont à mettre en œuvre :

- 1) Décision de maintien du nombre de postes d'Adjoints
- 2) Désignation d'un nouvel Adjoint au Maire
- 3) Modification du tableau officiel du Conseil Municipal
- 4) Actualisation du tableau des indemnités au Maire et Adjoints ; ce tableau étant nominatif.

1) Décision de maintien du nombre de postes d'Adjoints :

Pour rappel, par délibération n° 014-008 du 28 mars 2014, huit (8) postes d'Adjoints ont été créés. Compte tenu de la nécessité d'une bonne organisation de l'administration communale et pour permettre une parfaite continuité de service public, il vous est proposé de maintenir les huit (8) postes d'Adjoints au Maire créés par la délibération précitée.

2) Désignation d'un nouvel Adjoint au Maire :

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Appel à candidature :

La candidature proposée est celle de : M. Maxime GALLIER.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>29</b>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral (bulletins blancs ou nuls)	2
<b>RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
Majorité absolue	15

Ont obtenus :

	<b>Membres</b>	<b>Nombre de voix</b>
1.	Maxime GALLIER	27 voix

M. Maxime GALLIER ayant obtenu la majorité absolue des voix est donc proclamé 8ème Adjoint au Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

3) Modification du tableau officiel du Conseil Municipal :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, "chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints".

Compte tenu de l'installation du nouveau conseiller municipal et de la désignation d'un nouvel Adjoint, le tableau officiel du Conseil Municipal est modifié comme suit :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	BRETEAU Pierre	25/03/1970	23/03/2014	3 325
Premier adjoint	Mme	REMOISSENET Laëtitia	07/09/1976	23/03/2014	3 325
Deuxième adjoint	M.	GUYOT Jean-Yves	02/05/1948	23/03/2014	3 325
Troisième adjoint	Mme	GICQUEL Catherine	25/11/1971	23/03/2014	3 325
Quatrième adjoint	M.	DU MOTTAY Eric	24/11/1964	23/03/2014	3 325
Cinquième adjoint	Mme	VINET Liliane	06/02/1961	23/03/2014	3 325
Sixième adjoint	Mme	LE GRAËT-GALLON Nathalie	30/06/1966	23/03/2014	3 325
Septième adjoint	M.	AIT IGHIL Mohamed	01/01/1955	23/03/2014	3 325
Huitième adjoint	M.	GALLIER Maxime	16/07/1986	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	CHEVALIER Marie-France	28/03/1949	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	BIGOT Yves	31/08/1949	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	BATAILLE Jean-Louis	01/02/1950	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	LEHAGRE Alain	05/10/1951	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	GILBERT-COTIN Marie-Thérèse	05/12/1954	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	CHUBERRE Philippe	27/08/1960	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	PIERSON Marc	23/07/1963	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	BENOIST Florence	05/12/1963	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	LEVACHER Valérie	01/07/1968	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	PASQUET Nathalie	12/05/1969	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	MÉLÉARD Jean-Christophe	10/03/1970	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	M.	GREIVELDINGER Jacques	30/05/1970	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	TALMON LE BOURHIS Sandra	11/02/1973	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	AMELOT Delphine	06/06/1973	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	DELAUNAY Myriam	16/04/1988	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	DELISLE Laurène	22/06/1989	23/03/2014	3 325
Conseiller Municipal	Mme	FOURNIER Marie-Paule	27/08/1947	23/03/2014	1 349
Conseiller Municipal	Mme	LE GALL Huguette	24/06/1951	23/03/2014	1 349
Conseiller Municipal	M.	BIGOT Christian	26/07/1959	23/03/2014	1 349
Conseiller Municipal	M.	BRETEL Ludovic	15/04/1972	23/03/2014	1 349

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le maintien de huit (8) postes d'Adjoints,

**2°/ APPROUVER** la désignation d'un nouvel adjoint au 8ème rang du tableau,

**3°/ DESIGNER**, à l'issue d'un vote à bulletin secret, Monsieur Maxime GALLIER en tant que 8è Adjoint et de **DIRE** qu'il est immédiatement installé dans ses fonctions.

**5°/ PROCLAMER** le tableau officiel du Conseil Municipal, dans sa version actualisée telle que précisée ci-dessus.

**VOTE : 2 ABSTENTIONS –27 VOIX POUR**

<b>N° 017/035 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE/DDES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES - ACTUALISATION DES INDEMNITES DE FONCTION</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contexte / Rappel :

Suite à la démission d'un Adjoint au Maire, nous venons de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Dans ce cadre, il convient donc de modifier le tableau des indemnités de fonctions des élus qui était jusqu'à présent en vigueur ; ce tableau étant nominatif.

Pour rappel :

- l'article L 2123-20-1, I, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- à cet indice brut terminal de la fonction publique, il convient d'appliquer un taux d'indemnité, qui est plafonné comme suit :
  - Pour l'indemnité du Maire, l'article L 2123-23-1 du CGCT précise qu'il faut également appliquer un barème tenant compte du nombre d'habitants de la collectivité ; soit pour notre commune, la tranche de 3 500 à 9 999 habitants permettant l'application *d'un taux maximal de 55%* de l'indice brut terminal de la fonction publique.
  - En ce qui concerne les Adjoints, pour la tranche de 3 500 à 9 999 habitants et en référence à l'article L 2123-24 du CGCT, les indemnités doivent représenter pour notre commune, au plus 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Par ailleurs, ce même article indique que les conseillers municipaux délégués peuvent également percevoir une indemnité votée par le Conseil Municipal.

Pour rappel, l'ensemble des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués ne doit pas dépasser le montant global des indemnités à verser au Maire et aux Adjoints.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ FIXER** les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

**2°/ ETABLIR** le montant des indemnités de fonctions, en référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, selon le tableau annexé à la présente délibération, étant entendu que ces montants suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**3°/ PREVOIR** l'application de la présente décision dès le 19 juin 2017, date du présent Conseil Municipal.

**VOTE : UNANIMITE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**  
(Article 78 DE LA LOI 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)  
(annexé à la délibération 017/035 du 19/06/2017)

ARRONDISSEMENT : RENNES      CANTON : BETTON      COMMUNE de SAINT GREGOIRE

	Annuelle	Mensuelle
<b>Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/02/2017 **</b>	<b>46 447,87 €</b>	<b>3 870,66 €</b>

\*\* Les valeurs de l'indice brut terminal spécifiées ci-dessus ne sont données qu'à titre indicatif, sur la base de l'IB terminal existant au 01/02/2017 (IB 1022). En effet, le montant des indemnités sera automatiquement actualisé en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique mais aussi de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Aussi, seules comptent les indemnités en pourcentage de cet indice brut terminal (taux maximal de 55% pour le Maire et de 22% pour les Adjointes).

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé / MOIS) ..... 8 941,21 €**

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation

**II - INDEMNITES ALLOUEES AU 01/02/20 8 302,59 €**

**A. Maire :**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) MAX = 55,00 %	Majoration éventuelle		% de l'IB terminal adopté
		Canton : 15 %		
		Arrondissement : 20 %		
Pierre BRETEAU -- 53,50 %	53,50%	+	%	<b>53,50%</b>
<b>Total en € =</b>				<b>2 070,80 €</b>

\*\* Indicatif, suivra valeur IB terminal

**B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)**

Adjointes bénéficiaires	%(MAX = 22 %)	+	%	% de l'IB terminal adopté
1er adjoint : L. REMOISSENET	17,50%			<b>17,50%</b>
2 e adjoint : J.-Y GUYOT	15,00%			<b>15,00%</b>
3 <sup>e</sup> adjoint : C. GICQUEL	15,00%			<b>15,00%</b>
4 <sup>e</sup> adjoint :E. DU MOTTAY	15,00%			<b>15,00%</b>
5 <sup>e</sup> adjoint : L. VINET	15,00%			<b>15,00%</b>
6 <sup>e</sup> adjoint : N. LE GRAET-GALLON	15,00%			<b>15,00%</b>
7 <sup>e</sup> adjoint : M. AIT IGHIL	15,00%			<b>15,00%</b>
8 <sup>e</sup> adjoint : M. GALLIER	15,00%			<b>15,00%</b>
<b>Total en € =</b>				<b>4 741,56 €</b>
<b>Moyenne en % =</b>				<b>15,31%</b>

\*\* Indicatif, suivra valeur IB terminal

Enveloppe globale : **76,19%**

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

**6 812,36 €**

\*\* Indicatif, suivra valeur IB terminal

**C. CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (art. L 2123 24 -1 du CGCT)**

Commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal ( L 2123 24 1- II )

Conseillers Délégués bénéficiaires	%(MAX = 6 %)	+	%	% de l'IB terminal adopté
MF CHEVALIER	5,50%			<b>5,50%</b>
P. CHUBERRE	5,50%			<b>5,50%</b>
A. LEHAGRE	5,50%			<b>5,50%</b>
JC. MELEARD	5,50%			<b>5,50%</b>
J. GREIVELDINGER	5,50%			<b>5,50%</b>
M. PIERSON	5,50%			<b>5,50%</b>
N. PASQUET	5,50%			<b>5,50%</b>
<b>Total en € =</b>				<b>1 490,23 €</b>
<b>Moyenne en % =</b>				<b>5,50%</b>

\*\* Indicatif, suivra valeur IB terminal

**TOTAL GENERAL ENVELOPPE (Maire + Adjointes + Conseillers Délégués)..... 8 302,59 €**

Soit en % enveloppe maximale =

**92,858%**

\*\* Indicatif, suivra valeur IB terminal

Contexte / Rappel :

Pour faire suite à la démission de Mme Valérie LEVACHER de sa fonction d'Adjoint au Maire, il convient de désigner une personne amenée à la remplacer dans certaines commissions, organismes ou instances locales.

Après appel de candidatures et vote de l'assemblée, les personnes figurant au tableau joint et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont désignées comme représentants de la commune de Saint-Grégoire.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DESIGNER** la personne indiquée dans le tableau ci-après en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de la structure concernée.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 2 ABSTENTIONS –27 VOIX POUR**

### TABLEAU ANNEXÉ A LA DELIBERATION N°017/036 DU 19/06/2017

NOM DES COMMISSIONS OU ORGANISMES LOCAUX	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>COMITE TECHNIQUE</b>	1. Pierre BRETEAU** 2. Laëtitia REMOISSENET** 3. <u>Maxime GALLIER</u>	1. Nathalie LE GRAET-GALLON** 2. Mohamed AIT IGHIL** 3. Liliane VINET**
	<i>** Pour rappel. Inchangé par rapport à la délibération n° 014/028</i>	
	<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 29</b> <b>Bulletins blancs / nuls = 2</b> <b>Nombre exprimés = 27</b>	
	<u>Maxime GALLIER = 27 voix</u>	

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le Budget Principal Ville, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif pour le budget Principal Ville pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 432 000,00	1 754 272,61	387 840,64		289 886,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 894 000,00	4 797 137,53	16 999,99		79 862,48
014	Atténuations de produits	1 000,00	504,00			496,00
65	Autres charges de gestion courante	1 424 413,00	728 270,24	519 676,02		176 466,74
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 751 413,00</b>	<b>7 280 184,38</b>	<b>924 516,65</b>		<b>546 711,97</b>
66	Charges financières	360 000,00	231 653,15	10 416,61		117 930,24
67	Charges exceptionnelles	128 000,00	80 942,66	13 241,29		33 816,05
68	Dotations aux provisions (1)	74 500,00				74 500,00
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 313 913,00</b>	<b>7 592 780,19</b>	<b>948 174,55</b>		<b>772 958,26</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	952 258,01				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	685 000,00	488 780,00			196 220,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 637 258,01</b>	<b>488 780,00</b>			<b>196 220,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 951 171,01</b>	<b>8 081 560,19</b>	<b>948 174,55</b>		<b>969 178,26</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	88 000,00	14 279,80			73 720,20
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 111 398,00	1 127 846,68			-16 448,68
73	Impôts et taxes	8 286 688,00	8 521 186,26			-234 498,26
74	Dotations et participations	996 869,00	1 300 366,46	1 700,00		-305 197,46
75	Autres produits de gestion courante	155 216,00	564 837,50	6 900,00		-416 521,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 638 171,00</b>	<b>11 528 516,70</b>	<b>8 600,00</b>		<b>-898 945,70</b>
76	Produits financiers	30 000,00	32 579,91			-2 579,91
77	Produits exceptionnels	18 000,00	119 858,39	13 241,29		-115 099,68
78	Reprises sur provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 686 171,00</b>	<b>11 680 955,00</b>	<b>21 841,29</b>		<b>-1 016 625,29</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	265 000,01	246 139,41			18 860,60
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>265 000,01</b>	<b>246 139,41</b>			<b>18 860,60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 951 171,01</b>	<b>11 927 094,41</b>	<b>21 841,29</b>		<b>-997 764,69</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	291 327,86	55 502,77	61 437,54	174 387,55
204	Subventions d'équipement versées	320 960,00	6 950,00	265 968,04	48 041,96
21	Immobilisations corporelles	1 296 736,30	496 496,78	64 976,41	735 263,11
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours	4 086 088,03	818 823,80	520 185,42	2 747 078,81
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 995 112,19</b>	<b>1 377 773,35</b>	<b>912 567,41</b>	<b>3 704 771,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 000,00	62 673,00		327,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 205 000,00	1 071 155,72		133 844,28
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.	101 920,00	101 920,00		
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	40 000,00		
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 409 920,00</b>	<b>1 275 748,72</b>		<b>134 171,28</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)	2 824 743,66	1 137 880,84		1 686 862,82
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 229 775,85</b>	<b>3 791 402,91</b>	<b>912 567,41</b>	<b>5 525 805,53</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	265 000,01	246 139,41		18 860,60
041	Opérations patrimoniales (1)	1 850 000,00	15 037,74		1 834 962,26
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 115 000,01</b>	<b>261 177,15</b>		<b>1 853 822,86</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 344 775,86</b>	<b>4 052 580,06</b>	<b>912 567,41</b>	<b>7 379 628,39</b>
	<b>Pour information (2)</b>				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	8 562 377,30			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement	70 000,00	91 820,48		-21 820,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 764 343,89	0,07		11 764 343,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours		2 137,45		-2 137,45
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 834 343,89</b>	<b>93 958,00</b>		<b>11 740 385,89</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	697 700,00	727 046,33		-29 346,33
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	2 205 096,94	2 205 096,94		
138	Autres sub. d' invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	7 033,58		-2 033,58
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	2 400,00		37 600,00
024	Produits des cessions	500 000,00			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 447 796,94</b>	<b>2 941 576,85</b>		<b>6 220,09</b>
45..2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>2 137 754,32</b>	<b>1 512 792,58</b>		<b>624 961,74</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 419 895,15</b>	<b>4 548 327,43</b>		<b>12 371 567,72</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	952 258,01			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	685 000,00	488 780,00		196 220,00
041	Opérations patrimoniales (2)	1 850 000,00	15 037,74		1 834 962,26
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 487 258,01</b>	<b>503 817,74</b>		<b>2 031 182,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 907 153,16</b>	<b>5 052 145,17</b>		<b>14 402 749,98</b>
<b>Pour information (2)</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

Le solde de clôture est arrêté à la somme de – 4 643 611.23 €.

VILLE CA 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015		8 562 377,30 €			0,00 €	-8 562 377,30 €	-8 562 377,30 €
Résultat de l'exercice 2016	9 029 734,74 €	4 052 580,06 €	11 948 935,70 €	5 052 145,17 €	2 919 200,96 €	999 565,11 €	3 918 766,07 €
Résultat cumulé de l'exercice	9 029 734,74 €	12 614 957,36 €	11 948 935,70 €	5 052 145,17 €	2 919 200,96 €	-7 562 812,19 €	-4 643 611,23 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>21 644 692,10 €</b>	<b>17 001 080,87 €</b>					

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>-4 643 611,23 €</b>
--------------------------------	------------------------

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de + 2 919 200.96 € et d'un déficit d'investissement – 7 562 812.19 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- **D / 001 – Déficit reporté d'investissement : - 7 562 812.19€**
- **R / 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés: + 2 919 200.96€**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le compte administratif 2016 relatif au budget Principal Ville ;

**2°/ AFFECTER** le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à raison d'un déficit reporté d'investissement (D/001) de – 7 562 812.19€.et d'un excédent de fonctionnement (R/1068) de + 2 919 200.96€.

**VOTE : UNANIMITE (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).**

**N° 017/039 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Contexte / Rappel :

Pour le budget principal de la Ville, il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2017. Ces ajustements se décomposent comme suit :

Section I / F	Type Dépense/ Type Mouv	Chapitre	Reports	DM1	
Fonctionnement	Dépenses	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	-44 080,00
		Réel	67 - Charges exceptionnelles	0,00	20 000,00
	<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>-24 080,00</b>
	Recettes	Réel	74 - Dotations et participations	0,00	-44 080,00
			77 - Produits exceptionnels	0,00	20 000,00
	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>	<b>-24 080,00</b>
				<b>0,00</b>	
Investissement	Dépenses	Réel	001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	7 562 812,19
			204 - Subventions d'équipement versées	265 968,04	0,00
			21 - Immobilisations corporelles	64 976,41	0,00
			23 - Immobilisations en cours	520 185,42	0,00
			20 - Immobilisations incorporelles	61 437,54	0,00
	<b>Total Dépenses</b>			<b>912 567,41</b>	<b>7 562 812,19</b>
	Recettes	Ordre	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	-44 080,00
		Réel	16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	5 600 258,64
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 919 200,96
	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>	<b>8 475 379,60</b>

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2017 du budget Principal, dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à procéder aux mouvements de crédits indiqués dans la présente Décision Modificative.

**VOTE : UNANIMITE**

## Annexe à la décision modificative n°1 du budget Principal

Type Dépenses	Type Mid	Chapitre	Article	Reports
Dépenses	<input type="checkbox"/> Ordre	023 - Viirement à la section d'investissement	023 - Viirement de la section investissement	-
	<input type="checkbox"/> Réel	<b>Total 023 - Viirement à la section d'investissement</b>		-
		067 - Charges exceptionnelles	6718 - Autres charges excep. sur opé. de gest. 673 - Titres annulés (exercices antérieurs) 678 - Autres charges exceptionnelles	- - -
		<b>Total 67 - Charges exceptionnelles</b>		-
<b>Total Dépenses</b>				-
Recettes	<input type="checkbox"/> Réel	74 - Dotations et participations	7411 - Dotation forfaitaire 74121 - Dotat. de solidarité rurale 1ère fact. 744 - FCTVA 74712 - Emploi d'Avenir 74718 - Autres 7472 - Régions 7473 - Départements 74741 - Communes membres du GFP 74751 - GFP de rattachement 748314 - Dotation unique compens. spéc. taxe prof 74832 - Attributions Fonds départ. taxe profes. 74834 - Etat - Compens. exon. des taxes foncières 74835 - Etat - Compens. exon. des taxes d'habita.	- - - - - - - - - - - - - - -
		<b>Total 74 - Dotations et participations</b>		-
		77 - Produits exceptionnels	773 - Mandats annulés (exercices antérieurs) 7788 - Produits exceptionnels	- -
		<b>Total 77 - Produits exceptionnels</b>		-
<b>Total Recettes</b>				-

Section / / F	Type Dépense	Type Mc	Chapitre	Article	Reports	DM1
<input type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Dépenses	<input type="checkbox"/> Ordre	<input type="checkbox"/> 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	13918 - Subventions d'équipements transférables	-	-
				2313 - Constructions	-	-
		<input type="checkbox"/> Réel	<b>Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections</b>		-	-
			<input type="checkbox"/> 001 - Résultat d'investissement reporté	001 - Résultat d'investissement reporté	-	7 562 812,19
			<b>Total 001 - Résultat d'investissement reporté</b>		-	<b>7 562 812,19</b>
			<input type="checkbox"/> 16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	-	-
				16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	-	-
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	-	-
			<b>Total 16 - Emprunts et dettes assimilés</b>		-	-
			<input type="checkbox"/> 204 - Subventions d'équipement versées	2041642 - Sub. Batiments et installations	-	-
				20421 - Sub - Biens Mobiliers, matériels et étud	19 000,00	-
				20422 - Sub Equipement aux pers privé - Bat	246 968,04	-
			<b>Total 204 - Subventions d'équipement versées</b>		<b>265 968,04</b>	-
			<input type="checkbox"/> 21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	847,20	-
				2128 - Autres agencements et aménagements	-	-
				21316 - Equipements du cimetière	2 815,31	-
				2158 - Installations techniques	-	-
				2181 - Instal. Généc., agenc. et aménag. divers	-	-
				2183 - Matériel de bureau et informatique	11 215,90	-
				2184 - Mobilier	5 801,10	-
				2188 - Autres	29 616,64	-
				21881 - Fonds documentaire Bibliothèque	328,77	-
				(Mde)	-	-
			<b>Total 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>64 976,41</b>	-
			<input type="checkbox"/> 23 - Immobilisations en cours	2312 - Terrains	130 178,09	-
				2313 - Constructions	327 850,09	-
				2315 - Instal., matériel & outillage techniques	56 802,24	-
				2318 - Autres immobilisations corporelles	5 355,00	-
			<b>Total 23 - Immobilisations en cours</b>		<b>520 185,42</b>	-
			<input type="checkbox"/> 20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	43 242,00	-
				2033 - Frais de publication et d'insertion	-	-
				2051 - Concessions, brevets, licences, logiciels	18 195,54	-
			<b>Total 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>61 437,54</b>	-
			<b>Total Dépenses</b>		<b>912 567,41</b>	<b>7 562 812,19</b>
				28183 - Matériel de bureau et informatique	-	-
				28184 - Mobilier	-	-
				28188 - Autres	-	-
		<input type="checkbox"/> Réel	<b>Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections</b>		-	-
			<input type="checkbox"/> 16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	-	5 600 258,64
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	-	-
			<b>Total 16 - Emprunts et dettes assimilés</b>		-	<b>5 600 258,64</b>
			<input type="checkbox"/> 10 - Dotations, fonds divers et reserves	10222 - F.C.T.V.A.	-	-
				10226 - Taxe d'Aménagement	-	-
				1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés	-	2 919 200,96
			<b>Total 10 - Dotations, fonds divers et reserves</b>		-	<b>2 919 200,96</b>
			<input type="checkbox"/> 23 - Immobilisations en cours	2312 - Terrains	-	-
			<b>Total 23 - Immobilisations en cours</b>		-	<b>8 475 379,60</b>
			<b>Total Recettes</b>		-	<b>8 475 379,60</b>

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le Budget annexe « Zac du Champ Daguet », visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 017/041 FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC DU CHAMP DAGUET - COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
— AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

**Contexte / Rappel :**

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif du budget des ZAC du Champ Daguet pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 575 257,83	941 130,52			8 634 127,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 000,00	152 818,61			37 181,39
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,77			4,23
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 765 262,83</b>	<b>1 093 949,90</b>			<b>8 671 312,93</b>
66	Charges financières	55 080,00	36 289,16			18 790,84
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 820 342,83</b>	<b>1 130 239,06</b>			<b>8 690 103,77</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 136 291,49				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	4 619 962,53	4 619 962,53			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)	55 000,00	36 538,93			18 461,07
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 811 254,02</b>	<b>4 656 501,46</b>			<b>18 461,07</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 631 596,85</b>	<b>5 786 740,52</b>			<b>8 708 564,84</b>
	<b>Pour information (3)</b>					
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>					

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.	4 065 600,00	3 674 824,80			390 775,20
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	5,00				5,00
75	Autres produits de gestion courante		1 809,06			-1 809,06
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 065 605,00</b>	<b>3 676 633,86</b>			<b>388 971,14</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		79,20			-79,20
78	Reprises sur provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 065 605,00</b>	<b>3 676 713,06</b>			<b>388 891,94</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	3 700 000,00	3 050 966,07			649 033,93
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)	55 000,00	36 538,93			18 461,07
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 755 000,00</b>	<b>3 087 505,00</b>			<b>667 495,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 820 605,00</b>	<b>6 764 218,06</b>			<b>1 056 386,94</b>
	<b>Pour information (3)</b>					
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-</b>	<b>7 810 991,85</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	177 228,10			322 771,90
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>500 000,00</b>	<b>177 228,10</b>			<b>322 771,90</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>500 000,00</b>	<b>177 228,10</b>			<b>322 771,90</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	3 700 000,00	3 050 966,07			649 033,93
041	Opérations patrimoniales (1)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 700 000,00</b>	<b>3 050 966,07</b>			<b>649 033,93</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 200 000,00</b>	<b>3 228 194,17</b>			<b>971 805,83</b>
	<b>Pour information (2)</b>					
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	3 412 255,68				

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 856 001,66				1 856 001,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 856 001,66</b>				<b>1 856 001,66</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)					
138	Autres sub. d' invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 856 001,66</b>				<b>1 856 001,66</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 136 291,49				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	4 619 962,53	4 619 962,53			
041	Opérations patrimoniales (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 756 254,02</b>	<b>4 619 962,53</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>7 612 255,68</b>	<b>4 619 962,53</b>			<b>1 856 001,66</b>
	<b>Pour information (2)</b>					
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Le solde de clôture est arrêté à la somme de + 6 767 982.07€.

ZAC 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015		3 412 255,68 €	7 810 991,85 €		7 810 991,85 €	-3 412 255,68 €	4 398 736,17 €
Résultat de l'exercice 2016	5 786 740,52 €	3 228 194,17 €	6 764 218,06 €	4 619 962,53 €	977 477,54 €	1 391 768,36 €	2 369 245,90 €
Résultat cumulé de l'exercice	5 786 740,52 €	6 640 449,85 €	14 575 209,91 €	4 619 962,53 €	8 788 469,39 €	-2 020 487,32 €	6 767 982,07 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>12 427 190,37 €</b>		<b>19 195 172,44 €</b>				

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>6 767 982,07 €</b>
--------------------------------	-----------------------

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de + 8 788 469.39€ et d'un déficit d'investissement - 2 020 487.32€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- **D / 001 – Déficit reporté d'investissement : - 2 020 487.32€**
- **R / 002 – Excédent de fonctionnement : + 8 788 469.39€**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le compte administratif 2016 pour le budget annexe « ZAC du Champ Daguet » ;

**2°/ AFFECTER** le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à raison d'un déficit reporté d'investissement (D/001) de - 2 020 487.32€ et d'un excédent de fonctionnement (R/002) de + 8 788 469.39€.

**VOTE : UNANIMITE (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).**

**N° 017/042 FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC DU CHAMP DAGUET – EXERCICE BUDGETAIRE 2017  
– DECISION MODIFICATIVE N°1**

Contexte / Rappel :

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2017. Ces ajustements concernent l'affectation du résultat de l'exercice 2016 :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	DM1
Fonctionnement	Dépenses	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	-
		011 - Charges à caractère général	8 788 469,39
	<b>Total Dépenses</b>		<b>8 788 469,39</b>
	Recettes	002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 788 469,39
	<b>Total Recettes</b>		<b>8 788 469,39</b>
<b>Total Fonctionnement</b>			
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	2 020 487,32
	<b>Total Dépenses</b>		<b>2 020 487,32</b>
	Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	-
		16 - Emprunts et dettes assimilés	2 020 487,32
	<b>Total Recettes</b>		<b>2 020 487,32</b>
<b>Total Investissement</b>			

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement ZAC du Champ Daguet, dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à procéder aux mouvements de crédits indiqués dans la présente Décision Modificative.

**VOTE : UNANIMITE**

**Annexe à la décision modificative n°1 du budget ZAC du Champ Daguet**

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Article	BP 2017	DM1	Somme de Budgeté		
Fonctionnement	Dépenses	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - Variation des en cours de prod de biens	3 051 000,00	-	3 051 000,00		
		Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		3 051 000,00	-	3 051 000,00		
		043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti	608 - Frais access terrains en cours aménage-	188 505,00	-	-	188 505,00	
		Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti		188 505,00	-	-	188 505,00	
		66 - Charges financières	66112 - ICNE	10,00	-	-	10,00	
			66111 - Intérêts	4 990,00	-	-	4 990,00	
		Total 66 - Charges financières	6688 - AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES	33 000,00	-	-	33 000,00	
		67 - Charges exceptionnelles	678 - Autres charges exceptionnelles	38 000,00	-	-	38 000,00	
		Total 67 - C. Charges exceptionnelles		5,00	-	-	5,00	
		65 - Autres charges de gestion courante	658 - Charges diverses de la gestion courante	5,00	-	-	5,00	
		Total 65 - Autres charges de gestion courante		5,00	-	-	5,00	
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	6215 - Personnel affecté par la collectivité	150 000,00	-	-	150 000,00	
		Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		150 000,00	-	-	150 000,00	
		011 - Charges à caractère général	608 - Frais access terrains en cours aménage-	-	-	-	1 200,00	
			605 - Achats de matériel, équipements travaux	631 200,00	-	-	630 000,00	
			6045 - Achats d'études... (terrains à aménager)	43 400,00	-	-	43 400,00	
			6015 - Terrains à aménager	100 000,00	-	-	100 000,00	
			611 - Contrats de prestations de services	500,00	-	-	8 788 469,39	
		Total 011 - Charges à caractère général		775 100,00	-	-	8 788 469,39	
		<b>Total Dépenses</b>		<b>4 202 615,00</b>			<b>8 788 469,39</b>	<b>12 991 084,39</b>
		Recettes						
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	8 788 469,39		
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		-	-	-	-	8 788 469,39		
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - Variation des en cours de prod de biens	4 014 110,00	-	-	-	4 014 110,00		
Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		4 014 110,00	-	-	-	4 014 110,00		
043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti	796 - Transferts de charges financières	188 505,00	-	-	-	188 505,00		
Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti		188 505,00	-	-	-	188 505,00		
75 - Autres produits de gestion courante	758 - Produits divers de gestion courante	-	-	-	-	-		
Total 75 - Autres produits de gestion courante		-	-	-	-	-		
<b>Total Recettes</b>		<b>4 202 615,00</b>			<b>8 788 469,39</b>	<b>12 991 084,39</b>		
<b>Total Fonctionnement</b>								
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	001 - Résultat d'investissement reporté	-	2 020 487,32	2 020 487,32		
		Total 001 - Résultat d'investissement reporté		-	2 020 487,32	2 020 487,32		
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - En cours de production de biens - Travaux	4 014 110,00	-	-	4 014 110,00	
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		4 014 110,00	-	-	4 014 110,00	
		16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emp assortis d'1 instrument de couverture	170 000,00	-	-	170 000,00	
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		170 000,00	-	-	170 000,00	
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - En cours de production de biens - Travaux	<b>4 184 110,00</b>			<b>2 020 487,32</b>	
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		3 051 000,00	-	-	3 051 000,00	
		16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emp assortis d'1 instrument de couverture	1 133 110,00	-	-	2 020 487,32	
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		1 133 110,00	-	-	2 020 487,32	
<b>Total Recettes</b>		<b>4 184 110,00</b>			<b>2 020 487,32</b>	<b>6 204 597,32</b>		
<b>Total Investissement</b>								

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le budget annexe « Centre-Ville», visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif du budget Centre-Ville pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 580 000,00	1 324 563,65			3 255 436,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00				25 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 605 000,00</b>	<b>1 324 563,65</b>			<b>3 280 436,35</b>
66	Charges financières	175 000,00	160 425,98			14 574,02
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 780 000,00</b>	<b>1 484 989,63</b>			<b>3 295 010,37</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	6 294 744,38	6 294 744,38			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)	175 000,00	160 425,98			14 574,02
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 469 744,38</b>	<b>6 455 170,36</b>			<b>14 574,02</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 249 744,38</b>	<b>7 940 159,99</b>			<b>3 309 584,39</b>
	<b>Pour information (3)</b>					
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante		0,35			-0,35
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,35</b>			<b>-0,35</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,35</b>			<b>-0,35</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	11 074 744,38	7 779 734,01			3 295 010,37
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)	175 000,00	160 425,98			14 574,02
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>11 249 744,38</b>	<b>7 940 159,99</b>			<b>3 309 584,39</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 249 744,38</b>	<b>7 940 160,34</b>			<b>3 309 584,04</b>
	<b>Pour information (3)</b>					
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	2 950 000,00	2 899 235,04		50 764,96
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 950 000,00</b>	<b>2 899 235,04</b>		<b>50 764,96</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 950 000,00</b>	<b>2 899 235,04</b>		<b>50 764,96</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	11 074 744,38	7 779 734,01		3 295 010,37
041	Opérations patrimoniales (1)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>11 074 744,38</b>	<b>7 779 734,01</b>		<b>3 295 010,37</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 024 744,38</b>	<b>10 678 969,05</b>		<b>3 345 775,33</b>
	<b>Pour information (2)</b>				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 730 000,00			7 730 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 730 000,00</b>			<b>7 730 000,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)				
138	Autres sub. d' invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 730 000,00</b>			<b>7 730 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	6 294 744,38	6 294 744,38		
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 294 744,38</b>	<b>6 294 744,38</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>14 024 744,38</b>	<b>6 294 744,38</b>		<b>7 730 000,00</b>
	<b>Pour information (2)</b>				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 527 291,27			

Le solde de clôture est arrêté à la somme de – 1 856 933.05€.

CV 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 527 291,27 €	0,00 €	2 527 291,27 €	2 527 291,27 €
Résultat de l'exercice 2016	7 940 159,99 €	10 678 969,05 €	7 940 160,34 €	6 294 744,38 €	0,35 €	-4 384 224,67 €	-4 384 224,32 €
Résultat cumulé de l'exercice	7 940 159,99 €	10 678 969,05 €	7 940 160,34 €	8 822 035,65 €	0,35 €	-1 856 933,40 €	-1 856 933,05 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>18 619 129,04 €</b>		<b>16 762 195,99 €</b>				

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>-1 856 933,05 €</b>
--------------------------------	------------------------

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de 0.35€ et d'un déficit d'investissement – 1 856 933.40€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- **D / 001 – Déficit reporté d'investissement : - 1 856 933.40€**
- **R / 002 – Excédent de fonctionnement : 0.35€**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget Centre-Ville ;

**2°/ AFFECTER** le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à raison d'un déficit reporté d'investissement (D/001) de – 1 856 933.40€ et d'un excédent de fonctionnement (R/002) de 0.35€.

**VOTE : UNANIMITE (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).**

Contexte / Rappel :

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2017. Ces ajustements concernent l'affectation du résultat de l'exercice 2016 :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	DM1
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	0,35
	<b>Total Dépenses</b>		<b>0,35</b>
	Recettes	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,35
	<b>Total Recettes</b>		<b>0,35</b>
<b>Total Fonctionnement</b>			
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	1 856 933,40
	<b>Total Dépenses</b>		<b>1 856 933,40</b>
	Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections 16 - Emprunts et dettes assimilés	- 1 856 933,40
	<b>Total Recettes</b>		<b>1 856 933,40</b>
<b>Total Investissement</b>			

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement du Centre-Ville, dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à procéder aux mouvements de crédits indiqués dans la présente Décision Modificative.

**VOTE : UNANIMITE**

**Annexe à la décision modificative n°1 du budget du Centre-Ville**

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Article	BP 2017	DM1	Somme de Budgeté
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	605 - Achats de matériel, équipem. et travaux	2 500 000,00	0,35	2 500 000,35
			6045 - Ach. ét., prest. serv. (terrains à amé.)	195 000,00	-	195 000,00
			611 - Contrats de prestations de services	5 000,00	-	5 000,00
			6015 - Terrains à aménager	1 000 000,00	-	1 000 000,00
			6226 - Honoraires	10 000,00	-	10 000,00
			61523 - Votes et réseaux	12 000,00	-	12 000,00
		Total 011 - Charges à caractère général		3 722 000,00	0,35	3 722 000,35
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - stocks	7 779 734,01	-	7 779 734,01
		Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		7 779 734,01	-	7 779 734,01
		043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section fonci	608 - Frais accessoires sur terrains en cours	202 005,00	-	202 005,00
		Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section fonci		202 005,00	-	202 005,00
		66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	145 900,00	-	145 900,00
			66112 - Intérêts Rattachements des ICNE	4 100,00	-	4 100,00
		Total 66 - Charges financières		150 000,00	-	150 000,00
		012 - Charges de personnel et frais assimilés 6215 - Personnel affecté par la coll. de ratt.		25 000,00	-	25 000,00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		25 000,00	-	25 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	658 - Charges diverses de la gestion courante	5,00	-	5,00		
Total 65 - Autres charges de gestion courante		5,00	-	5,00		
<b>Total Dépenses</b>		<b>11 878 744,01</b>	<b>0,35</b>	<b>11 878 744,36</b>		
Recettes		-	0,35	0,35		
		-	0,35	0,35		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté					
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		8 179 769,91	-	8 179 769,91		
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	71355 - Variation stocks de terrains aménagés	8 179 769,91	-	8 179 769,91		
Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		8 179 769,91	-	8 179 769,91		
70 - Produits des services, du domaine et ven	7015 - Ventas de terrains aménagés	2 930 451,00	-	2 930 451,00		
Total 70 - Produits des services, du domaine et ven		2 930 451,00	-	2 930 451,00		
043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section fonci	796 - Transferts de charges financières	202 005,00	-	202 005,00		
Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section fonci		202 005,00	-	202 005,00		
77 - Produits exceptionnels	7788 - Produits exceptionnels	566 513,10	-	566 513,10		
Total 77 - Produits exceptionnels		566 513,10	-	566 513,10		
75 - Autres produits de gestion courante	758 - Autres produits divers de gest. courante	5,00	-	5,00		
Total 75 - Autres produits de gestion courante		5,00	-	5,00		
<b>Total Recettes</b>		<b>11 878 744,01</b>	<b>0,35</b>	<b>11 878 744,36</b>		
<b>Total Fonctionnement</b>						
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	001 - Résultat d'investissement reporté	-	1 856 933,40	1 856 933,40
		Total 001 - Résultat d'investissement reporté		-	1 856 933,40	1 856 933,40
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3555 - Terrains aménagés	8 179 769,91	-	8 179 769,91
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		8 179 769,91	-	8 179 769,91
		16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	550 000,00	-	550 000,00
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		550 000,00	-	550 000,00
		<b>Total Dépenses</b>		<b>8 729 769,91</b>	<b>1 856 933,40</b>	<b>10 586 703,31</b>
		Recettes		7 779 734,01	-	7 779 734,01
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3555 - Terrains aménagés	7 779 734,01	-	7 779 734,01
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		7 779 734,01	-	7 779 734,01
16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	950 035,90	1 856 933,40	2 806 969,30		
Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		950 035,90	1 856 933,40	2 806 969,30		
<b>Total Recettes</b>		<b>8 729 769,91</b>	<b>1 856 933,40</b>	<b>10 586 703,31</b>		
<b>Total Investissement</b>						

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le budget annexe « Bout du Monde », visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif du budget Bout du Monde pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	411 000,00	960,00			410 040,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	15,00				15,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>411 015,00</b>	<b>960,00</b>			<b>410 055,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	2 657,13			4 342,87
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>418 015,00</b>	<b>3 617,13</b>			<b>414 397,87</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>418 015,00</b>	<b>3 617,13</b>			<b>414 397,87</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	418 015,00	3 617,73			414 397,27
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>418 015,00</b>	<b>3 617,73</b>			<b>414 397,27</b>
<b>TOTAL</b>		<b>418 015,00</b>	<b>3 617,73</b>			<b>414 397,27</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	418 015,00	3 617,73			414 397,27
041	Opérations patrimoniales (1)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>418 015,00</b>	<b>3 617,73</b>			<b>414 397,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>418 015,00</b>	<b>3 617,73</b>			<b>414 397,27</b>
	<b>Pour information (2)</b>					
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	418 015,00				418 015,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>418 015,00</b>				<b>418 015,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)					
138	Autres sub. d' invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>418 015,00</b>				<b>418 015,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)					
041	Opérations patrimoniales (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>418 015,00</b>				<b>418 015,00</b>
	<b>Pour information (2)</b>					
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

Le solde de clôture est arrêté à la somme de – 3 617.13€.

Bout du Monde 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016	3 617,13 €	3 617,73 €	3 617,73 €	0,00 €	0,60 €	-3 617,73 €	-3 617,13 €
Résultat cumulé de l'exercice	3 617,13 €	3 617,73 €	3 617,73 €	0,00 €	0,60 €	-3 617,73 €	-3 617,13 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>7 234,86 €</b>		<b>3 617,73 €</b>				

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>-3 617,13 €</b>
--------------------------------	--------------------

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de 0.60€ et d'un déficit d'investissement – 3 617.73€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- **D / 001 – Déficit reporté d'investissement : - 3 617.73€**
- **R / 002 – Excédent de fonctionnement : 0.60€**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget Bout du Monde ;

**2°/ AFFECTER** le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à raison d'un déficit reporté d'investissement (D/001) de – 3 617.73€ et d'un excédent de fonctionnement (R/002) de 0.60€.

**VOTE : UNANIMITE (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).**

Contexte / Rappel :

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2017. Ces ajustements concernent l'affectation du résultat de l'exercice 2016 :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	DM1
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	0,60
	<b>Total Dépenses</b>		<b>0,60</b>
	Recettes	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	-
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,60
	<b>Total Recettes</b>		<b>0,60</b>
<b>Total Fonctionnement</b>			
Investissement	Dépenses	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	-
		001 - Résultat d'investissement reporté	3 617,73
	<b>Total Dépenses</b>		<b>3 617,73</b>
	Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	-
		16 - Emprunts et dettes assimilés	3 617,73
<b>Total Recettes</b>		<b>3 617,73</b>	
<b>Total Investissement</b>			

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement Bout du Monde, dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à procéder aux mouvements de crédits indiqués dans la présente Décision Modificative.

**VOTE : UNANIMITE**

## Annexe à la décision modificative n°1 du budget Bout du Monde

Type Dépense/Recette	Chapitre	Article	BP 2017	DM1	Sol	
Dépenses	011 - Charges à caractère général	6045 - Ach. ét., prest. serv. (terrains à amé.)	195 000,00	-	-	
		6015 - Terrains à aménager	130 000,00	-	-	
		617 - Etudes et recherches	930 000,00	0,60	0,60	
	Total 011 - Charges à caractère général		1 255 000,00	0,60	0,60	
	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - stocks	3 617,73	-	-	
	Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		3 617,73	-	-	
	043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti	608 - Frais accessoires sur terrains en cours	985 015,00	-	-	
	Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti		985 015,00	-	-	
	66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	-	-	
	Total 66 - Charges financières		20 000,00	-	-	
	012 - Charges de personnel et fais assimilés	6215 - Personnel affecté par la coll. de ratt.	25 000,00	-	-	
	Total 012 - Charges de personnel et fais assimilés		25 000,00	-	-	
	67 - Charges exceptionnelles	6718 - Autres charges excep. sur opé. de gest.	10 000,00	-	-	
	Total 67 - Charges exceptionnelles		10 000,00	-	-	
	65 - Autres charges de gestion courante	658 - Charges diverses de la gestion courante	15,00	-	-	
Total 65 - Autres charges de gestion courante		15,00	-	-		
<b>Total Dépenses</b>			<b>2 298 647,73</b>	<b>0,60</b>		
Recettes	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - stocks	1 313 632,73	-	-	
	Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		1 313 632,73	-	-	
	043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti	796 - Transferts de charges financières	985 015,00	-	-	
Total 043 - Opé.d'ordre à l'intérieur section foncti		985 015,00	-	-		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	0,60	0,60	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		-	-	0,60	0,60	
<b>Total Recettes</b>			<b>2 298 647,73</b>	<b>0,60</b>		
<b>ement</b>						
Dépenses	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - Travaux	1 313 632,73	-	-	
	Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		1 313 632,73	-	-	
	16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	80 000,00	-	-	
	Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		80 000,00	-	-	
	001 - Résultat d'investissement reporté	001 - Résultat d'investissement reporté	-	-	3 617,73	3 617,73
	Total 001 - Résultat d'investissement reporté		-	-	3 617,73	3 617,73
<b>Total Dépenses</b>			<b>1 393 632,73</b>	<b>3 617,73</b>		
Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - Travaux	3 617,73	-	-	
	Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		3 617,73	-	-	
	16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros	1 390 015,00	3 617,73	3 617,73	
Total 16 - Emprunts et dettes assimilés		1 390 015,00	3 617,73	3 617,73		
<b>Total Recettes</b>			<b>1 393 632,73</b>	<b>3 617,73</b>		
<b>ment</b>						

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le budget annexe « Onze Journaux», visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif du budget des 11 Journaux pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	119 463,42	7 260,16			112 203,26
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>119 463,42</b>	<b>7 260,16</b>			<b>112 203,26</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>119 463,42</b>	<b>7 260,16</b>			<b>112 203,26</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	301 554,58	301 554,58			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>301 554,58</b>	<b>301 554,58</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>421 018,00</b>	<b>308 814,74</b>			<b>112 203,26</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	414 369,00	308 814,74			105 554,26
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>414 369,00</b>	<b>308 814,74</b>			<b>105 554,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>414 369,00</b>	<b>308 814,74</b>			<b>105 554,26</b>
<b>Pour information (3)</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-</b>		<b>6 649,00</b>				

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	414 369,00	308 814,74		105 554,26
041	Opérations patrimoniales (1)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>414 369,00</b>	<b>308 814,74</b>		<b>105 554,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>414 369,00</b>	<b>308 814,74</b>		<b>105 554,26</b>
	<b>Pour information (2)</b>				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	213 740,16			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	326 554,58			326 554,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>326 554,58</b>			<b>326 554,58</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)				
138	Autres sub. d' invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>326 554,58</b>			<b>326 554,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	301 554,58	301 554,58		
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>301 554,58</b>	<b>301 554,58</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>628 109,16</b>	<b>301 554,58</b>		<b>326 554,58</b>
	<b>Pour information (2)</b>				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le solde de clôture est arrêté à la somme de – 214 351.32€.

11J 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015	0,00 €	213 740,16 €	6 649,00 €	0,00 €	6 649,00 €	-213 740,16 €	-207 091,16 €
Résultat de l'exercice 2016	308 814,74 €	308 814,74 €	308 814,74 €	301 554,58 €	0,00 €	-7 260,16 €	-7 260,16 €
Résultat cumulé de l'exercice	308 814,74 €	522 554,90 €	315 463,74 €	301 554,58 €	6 649,00 €	-221 000,32 €	-214 351,32 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>831 369,64 €</b>		<b>617 018,32 €</b>				

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>-214 351,32 €</b>
--------------------------------	----------------------

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de 6 649.00€ et d'un déficit d'investissement – 221 000.32€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- **D / 001 – Déficit reporté d'investissement : - 221 000.32€**
- **R / 002 – Excédent de fonctionnement : 6 649.00€**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget des 11 journaux ;

**2°/ D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à raison d'un déficit reporté d'investissement (D/001) de – 221 000.32€ et d'un excédent de fonctionnement (R/002) de 6 649.00€.

**VOTE : UNANIMITE (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).**

**N° 017/051 FINANCES – BUDGET ANNEXE DES 11 JOURNAUX – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 –  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Contexte / Rappel :

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2017. Ces ajustements concernent l'affectation du résultat de l'exercice 2016 :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	DM1
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	6 649,00
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Total Dépenses</b>		<b>6 649,00</b>
	Recettes	002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 649,00
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Total Recettes</b>		<b>6 649,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>			
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	221 000,32
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Total Dépenses</b>		<b>221 000,32</b>
	Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	0,00
		16 - Emprunts et dettes assimilés	221 000,32
	<b>Total Recettes</b>		<b>221 000,32</b>
<b>Total Investissement</b>			

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement des 11 journaux, dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à procéder aux mouvements de crédits indiqués dans la présente Décision Modificative.

**VOTE : UNANIMITE**

**Annexe à la décision modificative n°1 du budget des 11 jours**

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Article	BP 2017	DM1	Somme de Budgeté	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	605 - Achats de matériel, équipem. et travaux	17 700,00	6 649,00	24 349,00	
			6227 - Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	1 000,00	
		Total 011 - Charges à caractère général		18 700,00	6 649,00	25 349,00	
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - stocks	308 814,74	0,00	308 814,74	
		Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		308 814,74	0,00	308 814,74	
	<b>Total Dépenses</b>			<b>327 514,74</b>	<b>6 649,00</b>	<b>334 163,74</b>	
	Recettes	002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00	6 649,00	6 649,00
		Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00	6 649,00	6 649,00
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	7133 - stocks		327 514,74	0,00	327 514,74
		Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections			327 514,74	0,00	327 514,74
<b>Total Recettes</b>				<b>327 514,74</b>	<b>6 649,00</b>	<b>334 163,74</b>	
<b>Total Fonctionnement</b>			<b>327 514,74</b>	<b>6 649,00</b>	<b>334 163,74</b>		
Investissement	Dépenses	001 - Résultat d'investissement reporté	001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	221 000,32	221 000,32	
		Total 001 - Résultat d'investissement reporté		0,00	221 000,32	221 000,32	
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - Travaux		327 514,74	0,00	327 514,74
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections			327 514,74	0,00	327 514,74
		<b>Total Dépenses</b>			<b>327 514,74</b>	<b>221 000,32</b>	<b>548 515,06</b>
	Recettes	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	3355 - Travaux		308 814,74	0,00	308 814,74
		Total 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections			308 814,74	0,00	308 814,74
		16 - Emprunts et dettes assimilés	1641 - Emprunts en francs ou en euros		18 700,00	221 000,32	239 700,32
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilés			18 700,00	221 000,32	239 700,32
		<b>Total Recettes</b>			<b>327 514,74</b>	<b>221 000,32</b>	<b>548 515,06</b>
<b>Total Investissement</b>			<b>327 514,74</b>	<b>221 000,32</b>	<b>548 515,06</b>		

Contexte / Rappel :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal doit arrêter les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal, qui doivent être transmis à l'ordonnateur, pour chacun des budgets concernés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme REMOISSENET, Premier Adjoint au Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier pour le budget annexe « Caisse des Ecoles », visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

Le processus de dissolution du budget annexe dénommé « Caisse des Ecoles » a débuté avec la délibération n°012/016.

Après avoir réalisé que les écritures comptables liées à cette clôture n'ont pas été passées, il est nécessaire de procéder à la clôture définitive du budget dénommé « Caisse des écoles ».

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif du budget Caisse des Ecoles de clôture définitif pour l'année 2016 est arrêté comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	825,39	825,39			
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>825,39</b>	<b>825,39</b>			
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionneme</b>		<b>825,39</b>	<b>825,39</b>			
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionneme</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>825,39</b>	<b>825,39</b>			
<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>						
Pour information (3)						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-		825,39				

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>					
Pour information (2)					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)					
138	Autres sub. d' invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
<b>Total des recettes financières</b>						
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
<hr/>						
021	Virement de la section de fonctionnement (1)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)					
041	Opérations patrimoniales (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						
<hr/>						
<b>TOTAL</b>						
<hr/>						
<b>Pour information (2)</b>						
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1						

Caisse des écoles 2016	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2015	0,00 €	0,00 €	825,39 €	0,00 €	825,39 €	0,00 €	825,39 €
Résultat de l'exercice 2016	825,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-825,39 €	0,00 €	-825,39 €
Résultat cumulé de l'exercice	825,39 €	0,00 €	825,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>825,39 €</b>		<b>825,39 €</b>				

<b>SOLDE CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------------	---------------

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **ACTER ET APPROUVER** les résultats de clôture du budget annexe « Caisse des écoles » tels que repris ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITE** (Monsieur le Maire ne prend part au vote, a confié la présidence à Mme Laetitia REMOISSENET et a quitté la salle lors de la présentation de la présente délibération et du vote afférent).

Contexte / Rappel :

En novembre 2012, la commune de Saint Grégoire a choisi de retenir un financement, une conception, une réalisation et une exploitation d'un Centre aquatique par délégation de service public (mode de la concession).

Afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières de la gestion de l'équipement délégué, le délégataire doit produire un rapport annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, son examen doit être inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Délibérante.

Durant l'exercice 2015-2016 (12 mois d'exploitation), l'équipement aquatique « Spadium » a accueilli 153 340 personnes, dont 8 541 scolaires.

Les comptes annuels dressés par l'expert-comptable missionné par le délégataire retracent les éléments suivants :

- Produits : 1 663 286 €, dont subvention d'investissement versée par la commune de Saint Grégoire sur la période : 248 968 €.
- Charges : 1 644 948 €

⇒ Résultat net comptable de : + 18 337 €

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ PRENDRE ACTE** du Rapport Annuel du Délégué tel qu'annexé à la présente délibération.

**2°/ PRECISER** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la Commune au titre de l'exercice 2016.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

Par courrier reçu en mairie le 19 avril 2017, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a informé la commune de SAINT-GREGOIRE d'un projet de restructuration d'un élevage porcin, implanté au lieu-dit «Les Broses» à BETTON, porté par le GAEC TERREO et ayant le statut d'installation classée pour la protection de l'Environnement.

Concernant la consultation du public et des collectivités, et conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, la commune de SAINT-GREGOIRE est concernée par cette consultation du public dans la mesure où elle est située dans le rayon d'affichage d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation mais également par le plan d'épandage présenté dans le dossier.

Le dossier détaillant la demande du pétitionnaire a été déposé à l'accueil de la mairie et a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, du 17 mai au 14 juin 2017 inclus.

Durant cette période, le public aura pu formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet et déposer toute correspondance relative à ce dossier au secrétariat de la mairie de Betton ou bien encore adresser ses observations à la Préfecture d'Ille et Vilaine – Bureau des Installations classées.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre son avis dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Suite à la reprise de l'élevage de porcs de Michel JOSSE au lieu-dit « La Planchette » à Betton, le GAEC TERREO souhaite restructurer les deux élevages en rapatriant l'ensemble des reproducteurs du site « La Planchette » sur le site « Les Broses ». La moitié des porcelets nés sur le site « Les Broses » seront transférés sur le site « La Planchette » pour y être engraisés.

Cette restructuration passe par la construction sur le site « Les Broses » d'une maternité et d'une verraterie.

Après projet, les effectifs présents sur le site seront de 2 375 animaux-équivalents porc :

	<i>Avant</i>	<i>Après restructuration</i>
<b>Reproducteurs</b>	<i>159 présents</i>	<i>256 présents</i>
<b>Porcelets sevrés de &lt; 30 kgs</b>	<i>760 places</i>	<i>400 places</i>
<b>Porcs à l'engrais</b>	<i>1 167 places</i>	<i>1 527 places</i>

Le GAEC TERREO gèrera les effluents produits par les deux sites d'élevage sur un plan d'épandage commun. Pour respecter l'équilibre de la fertilisation « phosphorée », les surfaces de terres du GAEC étant insuffisantes, il sera nécessaire de gérer les effluents sur un complément de terres mis à disposition par un prêteur de terres (M. BESNIER).

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ PRENDRE ACTE** du projet de restructuration de l'élevage porcin implanté au lieu-dit « La Planchette » à BETTON et porté par le GAEC TERREO.

**2°/ N'EMETTRE** aucune réserve au projet de restructuration de l'élevage **porcin** par le GAEC TERREO.

**3°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre cet avis à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

Le régime indemnitaire désigne l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Il s'agit d'un élément de rémunération complémentaire du traitement indiciaire.

Le régime indemnitaire revêt un caractère facultatif et chaque collectivité définit librement sa politique en la matière, dans le respect de maximums nationaux définis par filière et par grade, au nom d'un principe de parité avec l'Etat. Le régime indemnitaire peut compenser une sujétion de service particulière, des contraintes professionnelles. Il peut également accroître la rémunération de l'agent pour tenir compte de la valeur professionnelle de l'agent, de sa technicité et de ses responsabilités.

La délibération n° 011/132, en date du 8 décembre 2011, a eu pour objet de compléter le nouveau dispositif indemnitaire applicable aux agents de la Mairie de Saint-Grégoire, en procédant à une abrogation de la délibération du 6 juillet 2004. La délibération a déterminé, filière par filière et grade par grade, les conditions d'octroi des régimes indemnitaires. Un arrêté individuel détermine pour chaque agent le montant effectif des primes auquel il peut prétendre sur la base de la présente délibération. Ce montant est exprimé par application des règles spécifiques applicables à chaque type de prime (coefficient, taux...).

Par délibération en date du 14 décembre 2016, la Mairie de Saint-Grégoire a déterminé les modalités d'application de la part fixe (IFSE) du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) applicable aux agents communaux, sous réserve d'éligibilité du cadre d'emplois, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cependant, à ce jour, les arrêtés ministériels portant attribution du RIFSEEP à certains cadres d'emploi représentés dans la collectivité n'ont pas été publiés ou que partiellement. Pour ceux-ci, le RIFSEEP ne peut donc s'appliquer. Les agents concernés peuvent donc percevoir, selon les conditions définies par délibération, le régime indemnitaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les arrêtés s'appliquant au cadre d'emplois des Infirmiers en Soins généraux ne sont pas parus ; il y a lieu de l'intégrer dans la liste des cadres d'emploi pouvant prétendre aux modalités du régime indemnitaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012 tel qu'indiqué ci-après :

**Filière médico-sociale**

Les fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale sont rémunérés par application aux montants annuels de référence des modalités de modulation maximum exposées comme suit :

Dénomination de la prime	Grade de l'agent concerné	Base annuelle de référence	Modulation individuelle maximum légale	Modulation individuelle maximum de la collectivité
Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS)	Infirmier en soins généraux hors classe	13/1900 <sup>ème</sup> du traitement brut annuel + Indemnité de Résidence		
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure			
	Infirmier en soins généraux de classe normale			
Prime de Service (PS)	Infirmier en soins généraux hors classe	Taux individuel de référence : 7,5% du traitement brut budgétaire des personnels en fonction pouvant y prétendre	Taux individuel maximum : 17% du traitement brut	Taux individuel maximum : 17% du traitement brut
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure			
	Infirmier en soins généraux de classe normale			

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ INTEGRER** le cadre d'emploi des Infirmiers en Soins généraux (fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale) à la liste des cadres d'emploi bénéficiant des modalités de détermination du régime indemnitaire des agents communaux applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**2°/ AUTORISER** l'autorité territoriale, dans les conditions décrites par la délibération N°011/132 du 8 décembre 2011, à mettre en œuvre de manière individuelle le régime indemnitaire des agents communaux.

**3°/ METTRE EN PLACE** les dispositions précitées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**4°/ INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du régime indemnitaire ainsi défini.

**VOTE : UNANIMITE**

<b>N° 017/057 RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATON A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 22 AOÛT 2017</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires.

Le 22 août 2016, un agent a été recruté en qualité d'agent contractuel au sein du Jardin d'Enfants du service Petite Enfance sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture de 1<sup>ère</sup> Classe pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pendant une durée d'un an.

Aussi, afin de permettre le recrutement par voie statutaire de cet agent, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 22 Août 2017 par :

- La suppression d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (nouveau grade au 01/01/2017) à temps complet
- La création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ CREER** un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet à compter du 22 Août 2017.

**2°/ SUPPRIMER** un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (nouveau grade au 01/01/2017) à temps complet à compter du 22 Août 2017.

**3°/ PREVOIR** les crédits afférents au chapitre 012 du budget communal.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 017/058 RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE PENDANT L'ETE 2017**

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En outre, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-2° de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Nous entrons dans une période où certains services techniques (Espaces Publics – Propreté), la Police Municipale et le service Finances/marchés publics/Réseaux sont très sollicités (vacances d'été, activités saisonnières liées aux espaces verts, Opération Tranquillité Vacances, préparation de la rentrée scolaire...). C'est pourquoi, ces services se retrouvent en accroissement d'activité et doivent faire face à des besoins saisonniers. La création de postes occupés par des agents non-titulaires est donc indispensable pour faire face à ces besoins occasionnels.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ CREER** les postes suivants pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pendant l'été 2017 :

- Filière technique : 6 postes d'Adjoint technique à temps complet pour la période du 03 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Filière Administrative : 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet du 14 août au 15 septembre 2017  
1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet du 3 juillet au 25 août 2017 (17,5/35<sup>ème</sup>)

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés. La rémunération sera établie sur la base de l'Indice Majoré 325 de la Fonction Publique Territoriale ainsi que de la perception de l'Indemnité Compensatrice de Congés Payés.

**2°/ PREVOIR** les crédits afférents au chapitre 012 du budget communal.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 017/059 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSIONS « DIRECTEUR DES PROJETS » A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017**

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Par ailleurs, les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires.

Suite au départ, par voie de mutation, d'un agent titulaire appartenant à la Direction Générale des Services, il convient de supprimer le poste d'Attaché Principal correspondant.

Afin de renforcer l'effectif de la Direction Générale des Services, il convient de pourvoir au recrutement d'un Chargé de Missions « Directeur des Projets » à temps complet, dont les missions seront les suivantes :

- piloter un ou plusieurs projets en lien avec le chef de projet dédié depuis la phase de négociation préalable à la signature du contrat jusqu'à l'achèvement du projet en passant par le choix des ressources, le management d'une ou de plusieurs équipes, etc...
- mettre en place des procédures destinées à respecter le budget, les délais et l'atteinte de l'objectif.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure et d'une expérience professionnelle avérées dans la maîtrise de gestion de projets.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'Attaché.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3 2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération serait alors établie sur la base de l'Indice Majoré 590 de la Fonction Publique Territoriale et sera complétée par le versement des primes et indemnités instituées par la collectivité.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ SUPPRIMER** du tableau des effectifs le poste d'Attaché Principal occupé par l'agent précédemment en charge des projets, suite à sa mutation.

**2°/ CREER** un poste de Chargé de Missions « Directeur des Projets » à pourvoir, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, par un agent relevant de la filière administrative sur le grade d'Attaché ou, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3 2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent contractuel serait alors établie sur la base de l'Indice Majoré 590 de la Fonction Publique Territoriale et sera complétée par le versement des primes et indemnités instituées par la collectivité.

**3°/ PREVOIR** les crédits afférents au chapitre 012 du budget communal.

**VOTE : 4 ABSTENTIONS –25 VOIX POUR**

**N° 017/060 RESSOURCES HUMAINES - RESTAURATION MUNICIPALE - CREATION D'UN POSTE DE CUISINIER – FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE C - A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017**

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires.

Suite au départ d'un agent contractuel en Contrat Aidé, assurant les missions de Cuisinier, au sein du Service Restauration Municipale, il convient de procéder au recrutement d'un agent à temps complet et de créer un emploi permanent au tableau des effectifs de la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au(x) grade(s) d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera établie sur la base de l'Indice Majoré 325 de la Fonction Publique Territoriale et sera complétée par le versement des primes et indemnités instituées par la collectivité.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ CREER** un poste de Cuisinier à pourvoir, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, par un agent relevant de la filière technique sur les grades d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe ou, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent contractuel sera établie sur la base de l'Indice Majoré 325 de la Fonction Publique Territoriale et sera complétée par le versement des primes et indemnités instituées par la collectivité.

**2°/ PREVOIR** les crédits afférents au chapitre 012 du budget communal.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

La commune de Saint-Grégoire a programmé la requalification du boulevard Robert Schuman et a finalisé les études en 2016, dans le cadre de la convention de mandat conclue avec Rennes Métropole pour la création, l'aménagement et la gestion de la voirie et de ses dépendances. Le démarrage des travaux intervenant après l'échéance de ladite convention de mandat et le transfert de la compétence voirie vers Rennes Métropole, il importe de redéfinir les modalités de réalisation de cette opération.

Cette opération relève actuellement simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrage :

- Rennes Métropole est compétente en matière de voirie, d'éclairage public et d'assainissement.
- La commune de Saint Grégoire demeure compétente en matière d'espaces verts, de propreté urbaine et en ce qui concerne son réseau communal de fibre optique.

Conformément à l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique la présente convention a pour objet de désigner Rennes Métropole en tant que maître d'ouvrage unique à titre temporaire pour l'opération de requalification du boulevard Robert Schuman et de préciser les modalités d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique.

Ainsi, il est défini que les travaux relevant de la compétence de Rennes Métropole comprennent :

- L'aménagement des espaces publics,
- La collecte des eaux pluviales,
- L'éclairage public et l'effacement des réseaux,

Les travaux relevant de la compétence de la commune de Saint Grégoire comprennent :

- Les aménagements paysagers,
- Le mobilier urbain lié à la propreté urbaine et plus généralement tout équipement spécifique dont la commune assurerait l'entretien,
- Le génie civil du réseau communal de fibre optique.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique arrêtée entre la commune et Rennes Métropole telle que présentée ci-jointe.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à sa signature ainsi que tout document y afférent.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

Par délibération n°012/125 en date du 27 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs et de moyens entre l'école de musique de Saint Grégoire, dénommée Association Melod'ille et la Mairie de Saint Grégoire.

Cette convention tri-annuelle étant arrivée à échéance, il a été adopté en 2016, une nouvelle convention pour une durée d'un an, le temps pour le nouveau Bureau de l'association de prendre ses marques. L'association ayant accepté les termes de cette nouvelle convention, il vous est proposé de la proroger jusqu'au 31 décembre 2019.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention 2017-2019 entre l'école de musique MELOD'ILLE et la commune de Saint-Grégoire (document joint à la présente délibération).

**VOTE : UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote : Nathalie LE GRAET GALLON et Mohamed AIT IGHIL**

**N° 017/063 VIE ASSOCIATIVE - THEATRE DE LA GATERIE – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019**

Contexte / Rappel :

Dans le cadre de sa politique associative, la commune apporte un appui significatif à l'apprentissage et la pratique du théâtre aussi bien dans sa dimension éducative et artistique que dans la création du lien social.

Dans cette optique, la Commune a proposé un partenariat avec l'association « Théâtre de la gâterie » en 2010 par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

L'association Théâtre de la Gâterie a connu ces dernières années des difficultés financières pour lesquelles la ville a maintenu son soutien à l'association par le versement de subventions exceptionnelles à trois reprises.

Afin de maintenir cet accompagnement, le conseil municipal a voté, l'an passé, par délibération n° 2016/065, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour 1 an.

L'association Théâtre de la Gâterie poursuit encore aujourd'hui son travail de consolidation, il vous est donc proposé de proroger la convention d'objectifs et de moyens dans les termes de la précédente jusqu'au 31 décembre 2019.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ ADOPTER** les termes de la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération,

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention avec l'Association « Le Théâtre de la Gâterie »,

**3°/ FIXER** la date d'effet de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

**VOTE : UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : Nathalie LE GRAET GALLON**

**N° 017/064 ASSOCIATIONS – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TABLEAU N°4**

Contexte / Rappel :

Par délibération du 20 mars 2017, le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations sportives, culturelles et diverses au titre de l'exercice en cours.

Il vous est proposé de compléter ces attributions pour les associations suivantes :

STRUCTURE	NATURE	TOTAL
BAGAD	Subvention sur projet (achat de matériel pour instruments)	1 452 euros
Gymnastique Rythmique	Subvention sur projet (10 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association)	2 000 euros

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ ADOPTER** le versement des subventions complémentaires précitées,

**2°/ AUTORISER** le versement des montants définis dans le tableau présenté ci-dessus,

**3°/ DIRE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte / Rappel :

Le Conseil Municipal a malheureusement appris deux décès récents liés à une longue maladie, touchant à la fois l'épouse d'un conseiller municipal en fonction mais aussi la mère d'un agent municipal.

La commune, dans le cas présent et sur proposition des deux familles concernées, souhaite verser un don au profit de la recherche contre le cancer.

Dans ce contexte, il vous est proposé, Chers Collègues, que la commune verse une subvention exceptionnelle au profit de la « Fondation Arc pour la recherche sur le cancer ».

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à la « Fondation Arc pour la recherche sur le cancer », sise à Villejuif (article 65743) ;

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**